Cinquante-Unième Année. — N° 223. Le Numéro: 10 centimes. Jeudi 22 Septembre 1892

ABONNEMENT

Saumur

Un an . . . . . 25 fr.
Six mois 13
Trois mois 7

Poste

Un an . . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

On s'abonne

A SAUMUR

Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne..... 20
Réclames, — 30
Faits divers — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 21 SEPTEMBRE

Apaisement, Concorde, Union

Le voyage présidentiel est terminé. Des rapports de M. Carnot avec l'armée, nous ne dirons rien, ils n'ont aucune portée politique ; les rapports avec le clergé attirent toujours l'attention. M. Carnot n'a entendu aucune remontrance respectueuse, aucune restriction. A Poitiers, Mgr Juteau lui a adressé des compliments qui comblent de joie les journaux républicains. Bornons-nous à citer les commentaires du *Temps*, la feuille ministérielle par excellence.

« L'évêque de Poitiers a mis en lumière, et avec l'autorité de son sacerdoce, une opinion que nous avions exprimée bien des fois : c'est que la tiédeur de quelques évêques à l'égard du Saint-Siège est tout aussi contraire aux instructions du chef de l'Eglise que la résistance ouverte de quelques autres prélats. Il faut, en effet, être bien aveuglé par des préventions anciennes ou se méprendre singulièrement sur le caractère et le tempérament du Pape, ou même sur le sens littéral des paroles qu'il a tant de fois prononcées, pour affecter de croire que le clergé et tous les catholiques se sont mis d'accord avec le chef de leur foi quand ils ont purement et simplement désarmé devant la République. »

Ce n'est pas au *Temps*, dit l'*Espérance du Peuple*, que nous demandons d'interpréter la pensée du Saint-Père et nous ne le citons que pour montrer quelle est l'opinion des opportunistes. Vraiment, ces messieurs sont bien exigeants, le désarmement ne leur suffit pas, et la tiédeur devient hérétique. La première République avait aussi la modération en horreur et elle envoyait les modérés à la guillotine. Celle-ci, plus cruelle, les excommunie. Nous voilà, de par les théologiens du *Temps*, condamnés à faire du zèle. C'est trop.

Le *Radical* applaudit ainsi aux déclarations de Mgr Juteau, cependant il engage ses confrères à modérer leur joie ; il se défie, un vrai républicain est toujours défiant. Oui, leur dit-il, vous en avez un, mais vous n'en avez qu'un. « M. Juteau, écrit-il, constitue une exception telle qu'il serait bien difficile de l'atteler en paire au char républicain ».

Puis il prétend que ce prélat unique est assez discuté dans son diocèse. Nous n'avons pas à insister.

Au cours de son voyage, M. Carnot a soulevé, ou fait soulever, la question du renouvellement des pouvoirs présidentiels. Déjà, à Chambéry, des flatteurs avaient prononcé « des discours tendancieux » ; à Poitiers, la question a été abordée ouvertement, et le maire a, comme on dit, mis les deux pieds dans le plat. M. Arren a dit à M. Carnot dans un grand banquet : « Nous faisons des vœux ardents pour qu'il vous soit donné de continuer, *pendant de longues années encore*, cette œuvre d'apaisement et de concorde. »

Comme le fait observer le *Temps*, « il était impossible de poser plus nettement la question, et M le Président de la République, *pris ainsi à brûle-pourpoint*, risquait de s'en trouver quelque peu embarrassé. »

M. Carnot n'a point eu à improviser sa réponse, pas plus que M. Arren n'avait improvisé son discours. Le *Temps* sait très bien que ces harangues sont concertées d'avance. M. Carnot a répondu pompeusement que « notre chère France trouvera toujours des dévouements prêts à obéir à ses volontés souveraines ». Des dévouements à douze cent mille francs par an, plus la gloire et les petits profits, cela se trouve toujours. M. Ferry est prêt à se dévouer, M. Floquet aussi et M. de Freycinet également : quant à M. Carnot, on l'a déjà trouvé et on le trouvera encore.

Le prince Victor Napoléon écrit de Bruxelles qu'il est tout prêt à accepter la présidence de la République. On se demande même pourquoi il s'est brouillé avec son père dont le dévouement républicain n'était pas moins ardent.

Nous avons donc des dévouements de réserve, mais aucun n'est plus grand que celui de M. Carnot, il a profité de son voyage à Poitiers pour poser sa candidature. C'est là le fait saillant du voyage.

***

Quant à l'apaisement, à la concorde, à l'union dont il a été beaucoup question, ce sont là lieux-communs qui ne tirent pas à conséquence. Ne parlons pas des catholiques auxquels aucun gage n'a été donné, aucune promesse n'a été faite ; ne parlons que des républicains de la veille, des républicains authentiques. Eh bien ! s'ils sont d'accord c'est contre nous. Ils se divisent en trois grands partis : opportunistes, radicaux, socialistes révolutionnaires.

Les opportunistes aujourd'hui au pouvoir ont adressé un appel aux radicaux : Unissez-vous à nous, leur ont-ils dit par l'intermédiaire du *Temps*, le parti révolutionnaire va vous dévorer. Entrez franchement dans la majorité gouvernementale, nous donnerons des portefeuilles aux plus éminents d'entre vous.

Les radicaux répondent par l'organe de M. Lockroy et de M. Pelletan.

Voici ce que dit M. Lockroy :

« Les radicaux ont toujours été socialistes et socialistes ils resteront. Ils ne peuvent, d'autre part, abandonner les grands principes économiques et politiques qu'ils ont défendus. Ils resteront toujours les partisans de la réforme de l'impôt. Ils persisteront toujours à croire que la meilleure solution de la question religieuse est la séparation des Eglises et de l'Etat, et, d'accord en cela avec les royalistes, ils continueront à trouver mauvais qu'un souverain étranger, fût-il le Pape, se mêle de nos affaires intérieures. »

M. Pelletan n'est pas moins net : « Il nous est impossible de croire, écrit-il dans la *Justice*, qu'aucun des articles de l'ancien programme radical ait perdu sa raison d'être. » Suit l'énumération habituelle, puis vient cette déclaration :

« Il y a, dans le programme radical, un article qui, spécialement, nous paraît difficilement démodé ! C'est la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Les modérés ont pu en faire l'expérience : s'il y a dans notre démocratie un sentiment profond et vivace, c'est sa défiance de l'Eglise catholique. Les cordiales invitations que le *Temps* nous adresse ont même pour cause principale l'échec auquel ils se sont exposés, en célébrant avec trop d'enthousiasme le rapprochement du Pape et de la République. Le jour où le pays a cru qu'on voulait lui infliger une République pontificale, les méfiances se sont éveillées jusqu'au fond des villages. On est obligé de renoncer à escamoter la question cléricale ; et tous les esprits sensés auraient à reconnaître qu'elle ne peut avoir de solution que par la séparation. »

Une réponse semblable a été donnée par la franc-maçonnerie. Ces jours derniers, les chefs de la secte tenaient un convent au Grand-Orient; dans la séance du 12 septembre, l'assemblée maçonnique a voté l'ordre du jour suivant :

« Le convent *blâme et désavoue* les francs-» maçons, représentants dans les assemblées » électives, qui ont voté des subsides pour » l'exercice des cultes. »

Plusieurs députés, qui refusaient de voter à la Chambre la séparation de l'Eglise et de l'Etat, ont été obligés de donner leur démission de membres du Conseil de l'Ordre maçonnique. La séparation de l'Eglise et de l'Etat, dit l'un d'eux, M. Lombard, « *ferait déserter* aux masses populaires le drapeau radical. » L'assemblée a voté quand même.

« Quand les derniers partisans des régimes déchus, dit un orateur, font un pas vers la République, il est tout naturel que les républicains fassent un pas vers la République républicaine ; quand tout le monde en France en vient à se dire républicain, il est tout naturel qu'il se forme en notre pays un parti en faveur de la vraie République, dont le mot d'ordre est, pour notre Convent de 1892, l'anticléricalisme décidé et le socialisme laïque et libertaire. »

Après la déclaration de principe vient l'application :

« L'école restera neutre ; l'Etat n'aura pas à subventionner les divers cultes sur son budget. Pour que les Eglises soient séparées des Etats, il ne suffit pas que les budgets des cultes soient supprimés : il faut encore que les emblèmes cultuels disparaissent de nos prétoires, de nos voies publiques ; que l'Etat n'ait plus à se procurer à ses frais ni locaux, ni aumôniers, ni ministres d'aucun culte, aussi bien sur ses navires que dans l'enceinte de ses lycées. Il faut qu'il cesse de mettre, autrement que par voie d'adjudication, ses monuments au service de telle ou telle confession religieuse. Il faut qu'aucune congrégation n'ait le monopole des services à rendre dans nos dispensaires ou hôpitaux.

» Bref, il faut que la laïcisation, ébauchée sur le terrain de l'école, se continue de proche en proche, atteignant successivement tous les grands services publics, et qu'on réalise enfin la neutralité absolue, hors de laquelle il n'y a qu'injustice et favoritisme. »

L'opportunisme courbe la tête, il accepte pour le fond le programme radical, il se borne à demander qu'on l'applique d'après sa méthode. Dans sa réponse à M. Pelletan, le *Temps* se borne à dire : « En politique les questions vraiment différentielles n'existent pas, il n'y a que des questions de méthode. »

Ainsi l'adhésion des ralliés a eu pour résultat de pousser les républicains plus à gauche.

H.-A. MARTIN.

Les essais de M. de Freycinet

Extrait d'une correspondance de Paris :

« On dit déjà que M. Floquet saisira l'occasion qui lui sera fournie jeudi prochain par la cérémonie du Panthéon, pour poser sa candidature à la magistrature suprême de l'Etat. Mais dans tout cet imbroglio, que devient M. de Freycinet ? On se le demande. Il paraît que l'heure n'est pas favorable pour le ministre de la guerre. Les généraux ne se gênent pas pour critiquer les inventions et les procédés de leur héros de 1870 ; l'essai qu'il a voulu faire des régiments mixtes ne serait, dit-on, qu'un trompe-l'œil.

» Au lieu de faire commander les troupes par leurs chefs nominaux, M. de Freycinet a fait encadrer les hommes de la réserve par des officiers de l'armée active. Dans ces conditions, les régiments mixtes ont fait assez bonne figure; mais comme, en temps de guerre, ils seraient commandés par des officiers territoriaux, il est difficile de se rendre compte des résultats qu'on obtiendrait alors. Mais M. de Freycinet se moque bien de ces vétilles. Si, grâce à ses habiles manigances, il a pu éblouir les officiers étrangers, n'est-il pas suffisamment récompensé de ses peines?

» Reste à savoir si MM. les attachés militaires ne sont pas au courant de ces puériles supercheries.

» Un de mes amis en ce moment dans l'Est me signale une autre tendance de M. de Freycinet. Pour satisfaire nos démocrates, le ministre de la guerre a donné la consigne aux commandants de corps d'armée d'accorder le moins possible de grades aux jeunes gens pourvus d'une certaine situation sociale. Point de « nobles », point de châtelains, point de jeunes et riches bourgeois à la tête des troupes territoriales.

» Le ministre de la guerre veut que les galons soient presque indûment accordés à d'anciens caporaux ou sous-officiers aussi modestes que possible. Voilà ce qu'on m'écrit. Si ces détails sont exacts, il faut déplorer une telle conduite. Quand Scharnost institua la landwerh, il stipula que les soldats seraient autant que possible commandés par des hommes qui leur fussent supérieurs au point de vue social. Le système de recrutement régional exigeait cela. Ne faut-il pas, en effet, que les officiers soient pourvus d'un certain prestige ? Le prestige est peut-être encore plus nécessaire que l'instruction technique. Eh bien, M. de Freycinet semble vouloir prendre le contrepied des instructions de Scharnost.

« Dans ce régiment territorial où je suis » incorporé, m'écrit mon correspondant, nous » avons pour sergent-major le fils du « valet » de ville » de notre village ». Au milieu d'une troupe composée de Français recrutés dans

toutes les provinces, cette nomination n'aurait pas d'inconvénient. Mais ici, dans une compagnie où nous nous connaissons tous, le pauvre sergent subit naturellement nombre d'avanies. Comme il n'est pas doué, d'ailleurs, d'un mérite transcendant, ses camarades le turlupinent de mille manières. Certains vont jusqu'à lui faire faire leurs commissions. Que voulez-vous que fasse le pauvre diable ? Le lendemain, à la dislocation, on le retrouvera dans le village simple journalier comme devant. Eh bien ! l'intérêt de l'armée n'aurait-il pas exigé qu'à mérite égal un collègue mieux considéré fût investi du grade ? C'est en temps de guerre surtout qu'on apprécie l'importance d'une certaine situation sociale. »

MÉNALQUE.

NOUVELLES MILITAIRES

L'Ecole d'application de l'artillerie et du génie aura, aujourd'hui même, un nouveau commandant en chef : c'est le général Lucas de Peslouan qui succède au général Hartung ; mais c'est bien à tort que l'on a cherché, pour expliquer cette mutation, des motifs politiques. L'Ecole de Fontainebleau est, en effet, commandée à tour de rôle par un général de brigade appartenant à l'arme de l'artillerie et par un général de brigade du génie. Ce roulement traditionnel s'effectue tous les trois ans, et c'est justement depuis trois ans que le général Hartung commandait l'Ecole. A la fin de l'année, le général Hartung sera promu divisionnaire ; d'ici là, il restera dans la position de disponibilité.

Quant à son successeur, qui est un des plus savants officiers du génie, il était capitaine à Cherbourg en 1870, et sa nomination de général de brigade remonte au 11 juillet 1891 ; en dernier lieu, le général Lucas de Peslouan était gouverneur de Dunkerque, où il avait remplacé le général Jung, ancien chef de cabinet du général Boulanger. En même temps que le général Hartung, le colonel du génie Rothé, commandant en second, quittera l'École de Fontainebleau. Il est de règle que les fonctions de commandant en second soient exercées par un colonel d'artillerie quand le général est du génie. C'est probablement le colonel Blandin de Chalain qui remplacera le colonel Rothé.

DERNIER ÉCHO DES GRANDES MANŒUVRES

Un intéressant écho nous arrive des manœuvres terminées vendredi.

L'un des fournisseurs qui suivaient le 12e corps d'armée dans sa marche contre le 9e corps, reçut un jour, au Dorat, la visite d'un personnage qui— moyennant une somme d'argent qu'on nous affirme même avoir été assez minime— lui proposa de le prendre parmi ses aides et de le mettre à même de se rendre compte *de visu* des opérations.

La proposition fut agréée, et, pendant tout un jour, le faux commis put à son aise aller et venir dans la zone occupée par le 12e corps, prit langue, obtint des renseignements, coupa quelques fils télégraphiques, fit, en un mot, consciencieusement son métier d'espion, puis s'en alla tranquillement faire part de ses observations... au général commandant en chef du 9e corps.

Cet « espion », un lieutenant du 23e dragons, faisait, en effet, partie de ce corps d'armée et n'était autre que... le propre neveu de M. de Freycinet, ministre de la guerre.

Ainsi, voilà un fournisseur qui, pour une faible somme d'argent, consentirait, en temps de guerre, à nous livrer à l'ennemi.

L'épreuve était à faire, elle est concluante et il faut espérer que, si la guerre venait à éclater, on prendrait de sérieuses précautions contre les fournisseurs assez peu patriotes pour ouvrir leurs portes aux espions.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

L'INSTITUTION SAINT-LOUIS

C'est aujourd'hui que l'Institution Saint-Louis de Saumur a été remise aux enchères, par M. le commissaire administrateur de la Mense.

La mise à prix a été baissée à 225,000 fr.

Après la lecture du cahier des charges, M. le notaire de la préfecture a allumé successivement les trois feux qui se sont éteints sans qu'aucune enchère n'ait été mise.

M. le commissaire administrateur a levé aussitôt la séance.

Il n'y a eu aucun incident ; le public a gardé une attitude des plus calmes.

PAS UN SEUL RENGAGEMENT !

Le fait, quelqu'étonnant qu'il soit, surtout à une époque où la plupart des chefs de corps n'ont que l'embarras du choix, tant les demandes de rengagement sont nombreuses, vient néanmoins de se produire.

Lundi, les militaires de la classe 1888 ont été libérés.

Au 2e régiment de pontonniers, 84 maréchaux des logis et fourriers appartenaient à cette classe. Aucun d'eux n'a rengagé. Une douzaine seulement, nous dit-on, avaient montré quelques velléités de rengager qui, au dernier moment, se sont évanouies.

Par suite de l'absence complète de rengagements, le régiment va se trouver dans une situation assez embarrassante.

D'ici plusieurs mois, les cadres des sous-officiers ne pourront être complétés. En voici la raison :

A peine 50 brigadiers se trouvent actuellement dans les conditions exigées par les règlements pour passer sous-officiers : les uns n'ont pas six mois de grade, délai nécessaire pour échanger les sardines de laine contre le galon doré de sous-officier, les autres ont trop de punitions.

Une trentaine de places de sous-officiers vont rester vacantes pendant plusieurs mois.

On nous a indiqué quelques-unes des causes auxquelles on attribue, à tort ou à raison, cette absence de rengagements, mais c'est le cas de garder de Conrart le silence prudent.

(*Patriote.*)

TERRIBLE ACCIDENT

Un terrible accident est arrivé samedi, à la tombée du jour, à la ferme des Orneaux, route de Pruniers, commune de Bouchemaine (près Angers).

M. Jean Lochard, âgé de 58 ans, cultivateur à ladite ferme, voulait placer le long d'un mur une charrette chargée de foin, afin de pouvoir passer le foin par-dessus ce mur.

Il s'était placé pour faire avancer son cheval près d'une saillie formée par un mur perpendiculaire au mur le long duquel il voulait placer la charrette.

Le cheval qu'il excitait par la guide donna un fort coup de collier. Un des timons de la charrette vint frapper violemment M. Lochard à la poitrine et le serrer contre le mur.

Le timon défonça la poitrine dans laquelle il est entré à une profondeur de vingt centimètres au moins. Le poumon droit a été perforé.

Au moment où cet accident est arrivé, M. Lochard était seul. Heureusement M. le directeur du gaz d'Angers vint à passer ; il releva le blessé et alla prévenir M. le docteur Mottais qui se trouvait, par un heureux hasard, à sa maison de campagne, située à peu de distance. Il alla également avertir les gens de la ferme.

M. Lochard fut porté à son domicile. Il avait perdu une quantité énorme de sang. Il est probable qu'il eût succombé sans les soins de M. le docteur Mottais.

M. le docteur Hébert de la Rousselière a également soigné le blessé.

Nous avons fait prendre hier soir des nouvelles de M. Lochard. Son état n'était pas empiré. Malgré son horrible blessure, on espère le sauver.

(*Petit Courrier.*)

MORT D'UNE CENTENAIRE

Mme veuve Fournery, née Priot, grand'mère de M. Georges Fournery, capitaine breveté au 1er cuirassiers, officier d'ordonnance du général commandant la deuxième brigade de cuirassiers et cousine du docteur Dugenet, s'est éteinte avant-hier en son appartement de la rue de l'Arbre-Sec, à Angers, à l'âge de cent ans passés.

Elle était née en 1792 et jusqu'à ses derniers moments avait conservé toutes ses facultés.

TOURS. — *Les récompenses de l'Exposition.* — On annonce que la cérémonie de distribution des récompenses de l'Exposition nationale de Tours serait fixée au 14 octobre.

M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, a fait connaître qu'il était disposé à accepter cette date pour venir à Tours.

L'ÉLECTION LÉGISLATIVE DU 25 SEPTEMBRE DANS LA VIENNE

M. Henri Deloncle a fait vendredi soir, à la préfecture de la Vienne, sa déclaration de candidature pour l'élection législative du 25 septembre.

On sait que M. Bazille a déposé la sienne depuis plusieurs jours.

Le délai pour les élections expirant hier mardi, il n'y aura donc que deux candidats.

LOUDUN. — *Arrestations.* — Nous avons parlé, dit le *Journal de la Vienne*, de l'arrestation jeudi dernier à Poitiers, en arrivant à la gare, de quatre individus, dont deux d'entre eux, signalés par la gendarmerie de Loudun, avaient dérobé une somme de 207 fr.

Ces audacieux voleurs avaient opéré de la façon suivante :

M. Charpentier, cultivateur au village de Jésusalem, commune du Bouchet, se trouvait mercredi à Loudun et allait sur le champ de foire aux vaches, place Saint-Nicolas, lorsqu'il rencontra un individu, lequel l'interpella en lui demandant s'il avait fait des affaires. « Oui, répondit-il, j'ai vendu une vache. » A cet instant, un second individu bien mis s'approcha d'eux et leur demanda s'ils voulaient le conduire à Véniers où il voulait visiter quelques propriétés, leur promettant au reste de les dédommager. Et, en effet, il sortait une pièce d'or de dix francs qu'il remettait au premier interlocuteur de M. Charpentier.

Nos trois hommes se mirent en route. Chemin faisant, le dernier donna encore une pièce de 20 francs à son complice et à deux cents mètres plus loin, on offrait à M. Charpentier un porte-monnaie venant de Lourdes et devant lui porter bonheur.

Le cultivateur y plaça de suite son argent, 207 francs, prix de la vente de sa vache, et quelques instants après, il avait la faiblesse de consentir à placer son porte-monnaie dans la sacoche que portait le premier individu. Toutefois, la précieuse sacoche bourrée, lui dit-on, de billets de banque, était bientôt confiée à ses soins, et on le priait de la garder jusqu'au

---

24 **Feuilleton de l'Écho Saumurois**

SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FOUDRAS

— Ce qui vient de se passer n'est pas encourageant, et je ne vois pas les choses en beau comme vous : le mal est trop enraciné. Léonce, connaissant sa nullité et surtout l'impossibilité d'en sortir, deviendra sauvage, irritable, bizarre, ingouvernable, et je ne me sens pas le courage d'affronter le danger d'un pareil caractère. Je me serais arrangée de sa sotte confiance en lui-même, je ne bravorai certainement pas ses impuissants désirs de changement. Ce soir même, j'écrirai à mon père pour le prier de hâter son retour, car je veux qu'il soit entendu que ce mariage ne se fera pas. Il faudrait que j'eusse perdu toute espérance d'en contracter un autre pour consentir à unir mon sort à celui d'un maniaque qui peut d'un moment à l'autre devenir fou furieux.

— Pauvre jeune homme ! dit Suzanne.

— Épousez-le, ma chère amie, puisqu'il vous inspire tant de pitié, reprit Éléonore.

— Si c'était un devoir pour moi, je n'hésiterais pas, répondit avec une douce fierté mademoiselle d'Estouville ; mais, dans mon humble position, je ne puis faire qu'une alliance qui ne donnera à personne le droit de suspecter ma délicatesse. Souffrez donc, ma chère Éléonore, que je me mette hors de cause, et que, pour ce qui vous regarde, je vous supplie de ne pas prendre encore un parti définitif. J'ai de l'espérance au sujet de votre cousin, et si dans quelques semaines cette espérance se réalisait, vous regretteriez une rupture sur laquelle il serait bien difficile de revenir.

« Elle le regarde comme incurable, pensa Éléonore ; autrement elle m'encouragerait dans mon refus au lieu de le combattre, afin de pouvoir en profiter. Décidément j'écrirai à mon père. »

En ce moment, Léonce traversa la bibliothèque pour se retirer dans son appartement. Ayant aperçu les deux jeunes filles, il s'approcha d'elles en souriant comme s'il eût voulu leur adresser la parole, mais après être resté un moment immobile devant le sopha sur lequel elles étaient assises, il se frappa le front en poussant une exclamation de douleur, et il se hâta de s'éloigner : l'expression de sa physionomie était redevenue subitement sinistre.

— Persistez-vous à avoir encore de l'espérance ? demanda Éléonore à Suzanne.

— Plus que jamais ! Aujourd'hui il veut, demain il pourra peut-être.

— Moi, je suis convaincue que tout ceci finira par la folie, et ce sera affreux pour ma tante, et aussi pour mon père qui, en sa qualité d'ancien tuteur et de chef du conseil de famille, aura des devoirs bien tristes à remplir.

— Quels devoirs ?

— Mais l'interdiction d'abord, puis la séquestration dans une maison de santé.

— Madame Granval n'y consentira jamais, j'en suis sûre.

— A sa place, je m'y opposerais aussi sans doute : mais l'intérêt de la société passe avant l'affection des mères.

— Ecartons ces horribles pensées, ma chère Éléonore. Elles doivent vous faire bien mal, et je vous trouve bien courageuse d'oser les envisager.

— Je suis courageuse pour éviter un danger ; il n'y a pas un grand mérite à cela, répondit Éléonore avec son imperturbable sang-froid.

— Mais, que deviendra votre pauvre tante, si vos craintes se réalisent ? mon cœur se serre rien que d'y penser.

— Ma tante est très pieuse... Ensuite, continua Éléonore après un moment d'hésitation, je me consacrerai à elle autant que mes autres devoirs me le permettront. Vous savez que je lui suis très attachée.

— Elle en mourra de douleur s'il faut qu'elle se sépare de son fils, surtout pour le voir entrer dans une maison de santé. Songez donc que ce fils est sa seule joie dans ce monde.

— Elle a dû prévoir depuis longtemps ce qui arrive et tout ce qui arrivera.

— Pour les cœurs comme le sien, prévoir le malheur n'en diminue pas la souffrance quand il arrive ; enfin, vous lui resterez, Éléonore : cette pensée me console un peu.

Éléonore sentait qu'elle méritait si peu ces bienveillantes paroles, qu'elle arrêta un regard interrogateur sur le visage de Suzanne, pour savoir s'il ne les démentait pas par son expression.

Cet examen la rassura tout-à-fait : mademoiselle d'Estouville avait l'air profondément pénétré.

lendemain matin chez lui, où les deux étrangers iraient la prendre en allant visiter encore des propriétés.

Les trois voyageurs se séparèrent sur ces entrefaites.

Mais en arrivant chez lui, M. Charpentier voulut contempler son porte-monnaie ; il s'y trouvait toujours... avec onze sous dedans et à côté de deux journaux remplis de pierres.

On juge de sa stupéfaction. Il s'apercevait, un peu tard, qu'il était victime de fieffés coquins.

Grâce à la gendarmerie, les filous ont été pincés.

POITIERS. — *Les pick-pockets.* — Le voyage présidentiel dans la Vienne a été une bonne affaire pour messieurs les filous.

Ce qu'ils ont enlevé de porte-monnaie, à Poitiers notamment, est impossible à dire, un grand nombre de personnes volées n'ayant pas cru devoir porter plainte.

Nous connaissons, pour notre part, une dizaine de victimes qui n'ont élevé aucune réclamation.

En dehors des cinq individus arrêtés la veille de l'arrivée de M. Carnot, la police n'a pu mettre la main que sur deux de ces artistes, les nommés Huchan, 21 ans, originaire de Paris, et Rousseau, 38 ans, né en Maine-et-Loire. (*Journal de la Vienne.*)

CHATELLERAULT. — Les dévaliseurs de poches ont opéré à Châtellerault avec autant d'audace qu'à Poitiers.

Ainsi, trois dames qui s'en allaient à Poitiers se sont aperçues, au moment de monter dans le train, qu'elles avaient été allégées de leur porte-monnaie contenant ensemble 80 à 85 francs.

Mme Weimann, de Poitiers, en est pour 66 francs ; la seconde dame, partie sans donner son nom, est volée de 15 à 19 francs, et la dernière, Mme veuve Paquier, de Châtellerault, a constaté la disparition de son porte-monnaie dans lequel se trouvaient son billet de 2e classe et son bulletin de bagages. L'argent se trouvant dans sa poche, à même, a été respecté.

On n'a pu malheureusement pincer les auteurs de ces vols.

NOUVEAU CRIME DANS LE LOIR-ET-CHER

Le département de Loir-et Cher va décidément devenir célèbre par la fréquence des crimes qui s'y commettent.

Dimanche dernier, un nouveau meurtre a été commis à Veuves, petite localité sur le bord de la Loire, auprès du bourg d'Onzain.

Un sieur Cornu chassait sur une pièce de terre appartenant à M. Fortin, lorsque celui-ci, l'ayant aperçu, lui fit remarquer qu'il allait détruire sa récolte.

Cornu ne répondit pas, mais reculant de deux pas, épaula le fusil dont il était armé et fit feu. La charge atteignit Fortin à l'abdomen.

Le malheureux est mort peu après dans une grange où il a été transporté. Le Parquet s'est rendu sur les lieux.

COURS DES VINS EN TOURAINE

Depuis une quinzaine de jours nos vignobles sont parcourus par des commissionnaires chargés, par des maisons de la Champagne, d'acheter les vins légers produits par les Grolots ; des affaires assez importantes ont été traitées à 68 et 70 francs les 250 litres les mouts arrêtés à la deuxième presse et enlevés immédiatement.

Les contrées à vins blancs sont également fréquentées, on prévoit une assez forte demande sur ce genre de vin.

Quelques grandes cuvées de côt, à enlever aussitôt décuvaison ont été vendues sur le Cher et dans le Lochois, les prix sont restés secrets.

Dès maintenant on peut prévoir des demandes et des affaires assez nombreuses si nos vignerons, profitant de l'expérience de l'année dernière, ne sont pas trop exigeants au début.

(*Tourangeau.*)

Etat civil de la ville de Saumur

DÉCÈS

Le 20 septembre. — Adam-Marcel Gautier, 2 ans 1/2, rue de Fenet.

Les trains de plaisir supprimés

Nous avons annoncé que les trains de plaisir organisés sur Paris, à l'occasion du 22 septembre, venaient d'être supprimés par l'administration des chemins de fer de l'État.

Cette mesure s'étend à toutes les Compagnies de chemins de fer. Elle a été prise par le ministre.

Le prix des billets déjà distribués sera remboursé aux guichets qui les ont émis.

Le ministère de l'intérieur fait dire qu'il a pris cette décision à la demande unanime du Conseil d'hygiène ; un journal du matin a fait questionner à ce propos M. Brouardel, président du Conseil d'hygiène.

« — C'est, nous a dit le doyen de la Faculté, au Conseil d'hygiène, et à lui seul, qu'incombe la responsabilité de la mesure prise.

» Il n'y a, d'ailleurs, dans cette décision, rien qui peut causer la moindre inquiétude à la population parisienne. Cependant, il est aisé de comprendre que nous devons, autant que faire se peut, éviter toute cause de développement, tout transport des germes infectieux.

» Voyez le beau résultat que nous avons obtenu au Havre. Les premières mesures ont été prises le 25 août. Nous pouvons dire aujourd'hui que l'épidémie a été enrayée et que dans quelques jours elle aura totalement disparu.

» Nous avons encore à Paris près de 250 hospitalisés. Serait-il prudent de permettre le transport ici, dans des conditions de confortable douteux, des masses dont la tempérance laisserait peut-être à désirer et qui pourraient transporter, de Paris dans les localités qu'ils habitent, les germes de la maladie ?

» Quelle responsabilité pour nous qui sommes préposés à la garde de l'hygiène publique ! Vous comprendrez, dans ces conditions, que nous ayons émis l'avis que les trains de plaisir sur Paris devaient être supprimés. Voyez ce qui se passe en Allemagne. On supprime les foires et les marchés. Cette mesure est des plus utiles, et je serais fort heureux, le cas échéant, de la voir appliquer chez nous ; mais cela serait impossible, sans porter une atteinte considérable au commerce de l'élevage, notamment dans la région de l'Ouest, que je viens de parcourir. Et cependant, tous ces éleveurs et ces marchands de bestiaux, qui ont jusqu'à quatre et cinq foires ou marchés par jour, dans les environs de Lisieux, vont de commune en commune, vêtus de leur peau de bique, véhicule merveilleux pour le transport des microbes.

» En quittant le président du conseil d'hygiène, le journaliste s'est rendu chez le directeur de l'hygiène publique.

» — On nous reproche, a dit M. Monod, de tolérer les trains de pèlerins se rendant à Lourdes et de supprimer ceux qui auraient transporté des républicains aux fêtes du Centenaire. Il y a là une erreur. Nous avons interdit les trains se dirigeant d'une localité contaminée sur une localité indemne. Ainsi, nous avons supprimé le train de pèlerins du Havre à Lourdes. Nous n'avions aucune raison de supprimer le train partant de Besançon, localité saine, pour Lourdes, localité également saine.

» Nous n'avons pas voulu qu'un déplacement important de masses de la province sur Paris donne, au retour des voyageurs, une recrudescence à l'épidémie cholériforme et la propage dans des contrées saines.

» D'ailleurs, c'est à la demande même des départements d'où devaient partir les trains que nous avons émis l'avis qui a amené la décision ministérielle d'avant-hier. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 21 septembre 1892.

Le 3 0/0 sert aujourd'hui de remorqueur au marché dont la fermeté ne se dément pas, malgré les réalisations dont certains groupes de fonds étrangers sont l'objet après une hausse très accentuée. Le retour du 3 0/0 à 100 fr. paraît être le complément des fêtes du Centenaire, car le 3 0/0 monte à 99.97. le 4 1/2 reste à 106 fr.

La Rente italienne est très ferme à 93.50 Il n'est pas question d'exiger la production du titre pour toucher le prochain coupon de cette rente à l'étranger.

L'Extérieure cote 65 7/8. Le Russe nouveau et l'Orient sont offerts respectivement à 80.25 et 68.05.

L'action de la Banque de France monte à 4,100 à terme.

Le Crédit Foncier est en nouvelle avance à 1,128. La Banque de Paris conserve le cours de 671 fr.

La Société Générale se traite au comptant de 485 à 486. En défalquant les 6.25 de coupon à toucher le 1er octobre et les 250 fr. nouvellement appelés, le titre coûte au cours actuel 229 fr. Le Crédit Lyonnais conserve le cours rond de 800 fr.

Les Chemins Economiques cotent 431.

Informations financières. — Un groupe d'obligataires 5 0/0 des Etablissements Duval se propose d'attaquer la conversion nouvelle. Ils se fondent : 1° sur ce que les obligations anciennes 5 0/0 jouissent d'une hypothèque sur les immeubles de la société, que la gérance autorisée par les actionnaires va aliéner ; 2° que valent les obligations 4 0/0 qui ne sont que de simples créances chirographaires ; cette société ne faisant aucun amortissement, ces obligations n'ont qu'une garantie passagère, la propriété actuelle de sa société.

FAITS DIVERS

LA CATASTROPHE D'ALLEX

Valence, 19 septembre.

Un grave accident de chemin de fer est arrivé sur l'une des lignes secondaires de la Compagnie Paris-Lyon-Méditerranée.

L'accident s'est produit à la gare d'Allex, sur la ligne-embranchement de Livron à Die.

Le train omnibus n° 1713, qui part de Livron à onze heures quarante-cinq minutes, arrive à la station d'Allex à midi trois minutes. Cet après-midi, il avait trente minutes de retard.

Il entrait en gare lorsque, par suite d'une fausse manœuvre, un train de ballast, lancé à toute vitesse, est venu se jeter sur ses derniers wagons.

La collision fut terrible. Trois voitures de voyageurs, à moitié brisées, furent projetées sur le trottoir de la gare au milieu d'un vacarme assourdissant auquel se mêlaient des cris déchirants.

Quand le premier moment de stupeur fut passé, on se hâta d'organiser les secours. Des trois wagons éventrés, on tira les voyageurs qui s'y trouvaient, et non sans des peines infinies. Quelques-uns heureusement indemnes, mais absolument affolés, ce qui ajoutait encore au dramatique de la scène, se mirent à courir de droite et de gauche sur la voie appelant désespérément au secours.

On s'occupa des blessés. On n'en connaît pas encore le chiffre exact, mais on croit qu'il dépassera la vingtaine. Beaucoup sont grièvement atteints.

Le seul mort qu'on connaisse jusqu'à présent est M. Frédéric Prat, employé au chemin de fer, qui a été littéralement écrasé. Il laisse une veuve et deux enfants.

Valence, 19 septembre.

Il résulte des nouveaux renseignements que l'accident d'Allex a causé un mort, deux blessés grièvement et environ trente blessés légèrement.

LE DROIT AU PARAPLUIE

Les citoyens des Etats-Unis, dit le *Monde*, jouissent de toutes les libertés publiques et privées, c'est chose connue et célébrée depuis longtemps ; il faudrait peut-être rabattre quelque peu de cet enthousiasme. Voici, en effet, un petit fait que raconte un de nos confrères et qui, dans sa plaisante bizarrerie, jette un jour curieux sur les mœurs publiques de l'autre côté de l'Atlantique :

« La législature de l'Etat du Mississipi, qui est pourtant l'un des plus civilisés et des plus populeux de ceux du Nord, puisqu'il compte 1,400,000 habitants, a voté récemment, dit la *Liberté*, une loi interdisant aux débitants de boissons l'emploi de rideaux ou écrans à leurs devantures, permettant aux consommateurs de se dérober aux regards du public. Les buveurs, ainsi condamnés au pilori, ont eu l'idée de se protéger contre la curiosité des passants, en se couvrant de leurs parapluies.

» Mais le chef de la justice, un nommé Williamson, n'a pu consentir à cette ingénieuse façon de tourner la loi, et, interprète de la législation, sauf appel à la Cour suprême de New-York, il vient de faire savoir au grand jury du comté de Leflore « que son devoir est » de décréter d'accusation pour crime tout » homme qui se dissimule sous un parapluie » ouvert pendant qu'il prend une consommation au cabaret ».

Ainsi donc, dans un des Etats de la libre Amérique, de par ordre de M. le chef de la justice, il est interdit de prendre son café sous un parapluie : c'est un peu raide.... surtout dans le pays de la pluie artificielle.

BOURSE DE PARIS

Du 20 Septembre 1892

3 0/0.	99 90
3 0/0 amortissable.	100 50
4 1/2.	105 80

Crèvecœur-le-Grand (Oise), le 30 juillet 1891. — J'ai essayé vos Pilules Suisses. Elles remplacent avantageusement les pilules dites de Morisson, d'Anderson et autres de même catégorie. Vous pouvez faire de ces lignes l'usage que vous voudrez. Docteur PISSON.

Dernières Nouvelles

Paris, 21 septembre, 12 h. 50 soir.

Un télégramme de Prague annonce que le professeur Huitzbeauchez qui prononça un discours lors des fêtes de Nancy, est poursuivi, ainsi que M. Podlipny, pour crime de haute trahison. *HAVAS.*

HERNIES

Supprimer tout traitement et ne plus porter de ces mauvais bandages qui, du reste, ne font qu'augmenter le mal. Remplacer ces mauvais appareils et opter pour celui de M. J. GLASER spécialiste herniaire, 19, allée de Villemonble, au Raincy, Paris.

Guérir en 60 jours les hernies les plus difficiles, tel est le nouveau problème résolu après de longues et minutieuses recherches. Nous engageons vivement nos lecteurs atteints de hernies à aller consulter M. J. Glaser, qui sera en personne à *Saumur*, le 24 septembre, hôtel de Londres ; à *Angers*, le 25, hôtel du Cheval Blanc.

M. Pradeau, Pharmacie Centrale, rue de la Tonnelle, 27, à Saumur, vient de s'assurer le dépôt unique, pour la région, des :

PILULES MARTIALES

De CH. VAIDY

Pharmacien à Trentemoult (Loire-Inférieure).

Ce ferrugineux est sans conteste celui qui guérit, de la façon la plus prompte et la plus radicale, les affections du sang, telles que :

Anémie, Chlorose, Eczéma.

20 années de succès toujours croissants ont fait des Pilules Martiales le ferrugineux le plus populaire qu'il y ait.

N. B. En cas de constipation, employer en même temps les **Pilules Purgatives de Ch. Vaidy.**

Eléonore allait continuer cette pénible conversation, lorsqu'elle en fut empêchée par l'arrivée de madame Granval.

— Eh bien ! madame, que s'est-il passé ? lui demanda Suzanne avec la plus tendre sollicitude.

— Il a beaucoup pleuré ; il a reçu mes caresses avec douceur ; mais il n'a pas proféré une seule phrase intelligible. Je suis d'une inquiétude mortelle, quoiqu'il m'ait à peu près promis qu'il ne me quitterait pas, si je m'opposais à son départ.

— C'est une grande amélioration chez un homme aussi volontaire, dit Suzanne.

— Je cherche à me rattacher à cette idée... mais cette scène de violence me fait frémir. Ma chère Eléonore, j'espère que je n'ai pas besoin de vous répéter que je vous laisse plus que jamais libre de régler votre sort comme vous l'entendrez ; et vous, Suzanne, si vous voulez aller rejoindre l'amie qui vous désire, faites-le ; je ne vous en saurai pas mauvais gré, et n'en compterai pas moins sur votre affection.

Eléonore répondit par quelques mots affectueux, quoique vagues ; quant à Suzanne, elle se jeta silencieusement au cou de madame Granval.

(*A suivre.*)

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

VENTE

PAR SUITE DE SAISIE

Le LUNDI 26 SEPTEMBRE 1892, *à 1 heure de l'après-midi, au Bureau Central de l'Octroi, rue Cour-Saint-Jean, à Saumur,*

1° 965 Litres d'Eau-de-Vie

A DIVERS DEGRÉS

2° Un Bateau

AVEC SES AGRÈS

La vente aura lieu au comptant, plus les frais.

Les droits de régie, et d'octroi s'il y a lieu, seront à la charge des acquéreurs.

On pourra déguster les eaux-de-vie, avant la vente, en s'adressant au Bureau Central de l'Octroi. (694)

A AFFERMER

PRÉSENTEMENT

La Ferme de Bouchaintre

Commune de Verrie.

Pour tous renseignements, s'adresser, à Mme LENOBLE, d'Angers, rue Montauban, 8.

A LOUER

MAISON NEUVE

Avec ou sans écurie

Place du Port-Saint-Nicolas, 3.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie, 21.

Etude de Me NORMAND, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE

Par adjudication

En l'étude de Me NORMAND,

Le DIMANCHE 25 SEPTEMBRE 1892, à 1 heure,

L'Hôtel de la Gare

A Montreuil-Bellay.

JOUISSANCE DE SUITE

Mise à prix : 12,000 fr.

Pour tous renseignements, s'adresser à Me NORMAND.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1893

UNE MAISON

Dans un quartier commerçant de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A AFFERMER

La Métairie du Bois-Barré

Située commune de Forges, près Doué-la-Fontaine,

Comprenant : Bâtiments d'exploitation et d'habitation, et quarante-cinq hectares de terres labourables et vignes.

S'adresser, pour tous renseignements, à M. CESBRON, expert à Doué.

MAISONS ET MAGASINS

A Louer présentement

Rue d'Orléans, 49.

S'adresser à M. MEYER, rue d'Alsace, 43.

A VENDRE

VOITURE TOUR PONEY

S'adresser au bureau du journal.

FÊTE DE LA TOUSSAINT

Maison L. COCHET

20, Rue du Portail-Louis — Saumur

BON MARCHÉ SANS PRÉCÉDENT

Solde de toutes les Couronnes en Métal et Porcelaine.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

Mmes NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Très beau choix de Travaux fantaisie

LAINES, CANEVAS, SOIES — VENTE ET LOCATION DE MÉTIER

SOCIÉTÉ DES

HUILES D'OLIVE DE NICE

(Extrait de l'article 2 des statuts :

« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

DÉPOT :

Maison IMBERT Fils

Rue d'Orléans, 33-SAUMUR-Rue Dacier, 38

Spécialité d'HUILE d'OLIVE Vierge extra

DE NICE

Le flacon..... 2 fr. 80 — Verres repris à 30 centimes

Le 1/2 flacon... 1 fr. 50 — Verres repris à 20 centimes

En Bonbonnes en verre garnies d'Osier

En bonbonne de	3 kilog.....	le demi-kilog.	1 fr. 50
— de	5 kilog.....	—	1 fr. 10
— de	10 kilog.....	—	1 fr. »

MODÈLES DÉPOSÉS DES EMBALLAGES

Les emballages sont repris aux prix facturés

MARQUE DÉPOSÉE

LEVURES PURES ACTIVES DE VIN

DE TOUS LES MEILLEURS CRUS

Procédés G. Jacquemin, chimiste-microbiologiste, et Le Marx, Brevetés S. G. D. G.

Institut « *LA CLAIRE* » Le Locle, par Morteau (Doubs)

Amélioration, augmentation du degré alcoolique et du bouquet des vins par les levures de grands crus préparées par la MÉTHODE PASTEUR. Aux vendanges 1891, résultats excellents et succès constatés par plus de mille viticulteurs. Le vin a gagné 1 à 2 degrés d'alcool et un excellent bouquet.

L'amélioration d'un hecto de vin revient de **20** à **35** cent., suivant la qualité désirée. Une brochure indiquant les résultats obtenus, rapport lu à la Société des Agriculteurs de France, sera adressée gratis et franco sur demande par simple carte postale à M. Eugène THIBAULT, 45, 47 et 49, rue St Léonard, Nantes, agent concessionnaire pour l'Ouest, chez qui tous les ordres et demandes de renseignements doivent être adressés.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — 1er Juillet 1892

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris			7 55		12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6 »		9 34	10 12	2 48	9 41	10 12	1 33
Château-du-Loir	10 13		12 20	1 58	6 37	12 30	1 10	4 33
Noyant-Méon	11 20		1 3	3 8	7 40	1 15	»	5 56
Linières-Bouton	11 29		»	3 17	7 49	»	»	6 6
Vernantes	11 43		»	3 30	8 »	»	»	6 16
Blou	11 54		»	3 41	8 10	»	»	6 26
Vivy	12 2		1 28	3 49	8 17	»	»	6 33
SAUMUR (Orl.) (arrivée)	12 15		1 38	4 2	8 29	1 50	2 24	6 44
(départ)	12 20		1 44	4 14	8 34	1 55	2 29	6 53
Nantilly (arrivée)	12 28		»	4 22	8 41	»	»	7
SAUMUR (Etat)			»				»	
(arrivée)	12 39			4 35	8 52	»	»	7 12
(départ)	12 25	8 31	»	4 11	8 32	»		6 50
Nantilly (départ)	12 32	8 37	»	4 23	8 43	»	»	7 2
Chacé-Varrains	12 38	8 47	»	4 29	8 49	»		7 8
Brézé-Saint-Cyr	12 47	9 1	»	4 37	8 56	»		7 16
Montreuil-Bellay	1 28	9 41	2 15	5 1	9 18	2 25	3	7 40
Thouars	2 2	10 18	2 44	5 51	10 10	2 52	3 19	8 24
Niort			4 30	9 1	12 22	4 30		11 40
Saintes			6 24	11 59		6 22		2 21
Bordeaux			9 56	4 22		9 3		4 56
			soir	matin	matin	matin	matin	soir

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Semi dirtsr	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 25			12 30	3 40
Saintes			7 12	9 9		11 40			4 55	7 14
Niort	5 25		9 42	10 51		2 7	2 30	8 23	7 48	9 15
Thouars	8 35	6 5	12 12	12 45	1 35	4 28	5 6	9 13	10 12	11 18
Montreuil-Bellay	9 40	6 56		1 7	2 39	5 4	5 48	9 28	10 34	11 40
Brézé-Saint-Cyr	9 59	7 17		»	2 53	5 18	6 3	9 36	»	
Chacé-Varrains	10 11	7 26		»	3	5 25		9 41	»	
Nantilly (arrivée)	10 16	7 31			3 5		6 14		»	
SAUMUR (Etat)			Mixte matin							
(arrivée)	10 23	7 46			3 16		6 26	9 55	»	
(départ)		7 25	11 5	»	2 54		6 5		»	
Nantilly (départ)		7 36	11 15	»	3 6		6 16		»	
SAUMUR (Orl.) (arrivée)		7 47	11 23	1 34	3 14	5 39	6 24		11 1	12 7
(départ)		7 57	11 35	1 39	3 18		6 29		11 7	12 16
Vivy		8 11	11 49	»	3 30	5 57	6 43		»	
Blou		8 20	11 58	»	3 36	6 6	6 52		»	
Vernantes		8 33	12 11	»	3 49	6 19	7 6		»	
Linières-Bouton		8 46	12 23	»	4	6 31	7 18		»	
Noyant-Méon		9 1	12 36	2 15	4 11	6 45	7 31		11 44	
Château-du-Loir		10 22	1 52	3	5 18	7 58	8 48		12 33	1 39
Chartres		2 47		5 56	9 46	12 4	12 45		3 33	4 44
Paris		5 55		7 30	11 20	2 27	3 5		5 10	6 15
		soir		soir	soir	matin	matin		matin	matin

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Omn. 1 2 3 matin	Expr. 1 2 3 matin	Omn. 1 2 3 matin	Omn. 1 2 3 soir	Expr. 1 2 3 soir	Omn 1 2 3 soir	Expr. 1 soir	Direct 1 2 3 soir	mixte 1 2 3 matin
Nantes dt.		8 25	8 52	12 7	3 5		7 35	11 5	
Angers dt.	6 30 matin	10 27 matin	11 55 matin	2 57 soir	4 55 soir	5 10	9 35 soir	1 16 matin	1 45 matin
La Ménitré	7 10	10 49	12 27	3 12	5 20	6	10 1	1 46	2 26
Les Rosiers	7 19	10 56	12 34	3 52	»	6 13	»	»	»
St-Clément	7 26	»	12 40	3 59	»	6 22	»	»	»
St-Martin	7 33	»	12 45	4 7	»	6 31	»	»	»
Saumur ar.	7 46	11 11	12 55	4 20	5 41	6 48	10 24	2 13	3 5
— dt.	7 52	11 16	1 1	4 31	5 44	6 58	10 30	2 16	3 13
Varennes	8 05	11 26	1 11	4 45	»	7 16	»	»	»
Port-Boulet	8 20	11 35	1 21	5 1	6 1	7 34	10 50	2 38	3 47
Langeais	8 59	11 55	1 50	5 46	6 23	8 30	11 16	3 9	4 32
Tours arr.	9 42	12 33	2 25	6 35	7 10	9 43	11 48	4 11	5 46
Paris arr.	4 28 soir	4 48 soir	9 30 soir	2 45 matin	11 59 soir	soir	5 8 matin	10 39 matin	10 39 matin

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Omn. 1 2 3 matin	Direct 1 2 3 matin	Expr. 1 2 3 soir	Omn. 1 2 3 soir	Omn. 1 2 3 soir	Expr. 1 2 3 matin	Mixte 1 2 3 matin	Expr. 1 2 3 matin
Paris (départ)	11 20 soir	12 20 soir	9 25 matin	11 45 matin	11 5 matin	8 25 matin	12 45 matin	11 20 soir
Tours (départ)	5 43	8 45	1 20	4 51	7 15	11 57	10 40	2 53
Langeais	6 21	9 30	2 10	5 46	8	12 40	11 35	3 30
Port-Boulet	6 52	10 7	2 35	6 18	8 37	»	12 17	3 50
Varennes	7 3	10 19	»	6 29	8 49	»	12 39	»
Saumur (arrivée)	7 14	10 32	2 54	6 40	9 2	1 12	12 57	4 5
— (départ)	7 22	10 42	3	6 49	9 8	1 16	1 30	4 9
Saint-Martin	7 34	»	»	7 1	9 22	»	1 47	»
Saint-Clément	7 40	»	»	7 7	9 29	»	1 56	»
Les Rosiers	7 48	»	»	7 14	9 37	»	2 5	4 25
La Ménitré	7 59	11 13	3 25	7 24	9 47	1 36	2 20	4 32
Angers (arrivée)	8 41	11 53	3 54	8 6	10 36	1 58	3 21	4 57
Nantes (arrivée)	11 14 soir	soir	5 52 matin	matin	1 19 soir	3 50 soir	6 13 soir	6 46 soir

LA FLÈCHE A SAUMUR

	matin	matin	soir
La Flèche	7 20	10 25	4 5
Clefs	7 35	10 46	4 20
Baugé	7 52	11 13	4 37
Jumelles	8 6	11 32	4 49
Les Hayes	8 10	»	4 53
Longué	8 21	11 51	5 3
Vivy	8 32	12 14	5 16
Saumur	8 45	12 30	5 29

	matin	soir	soir
Saumur	5 30	1 22	7 30
Vivy	5 43	1 43	7 43
Longué	5 54	2 5	7 55
Les Hayes	6 1	»	8 2
Jumelles	6 6	2 27	8 7
Baugé	6 20	2 53	8 22
Clefs	6 36	3 21	8 38
La Flèche	6 49	3 39	8 50

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Chinon	7 41	4 35	9 3
Port-Boulet	8 40	12 25	7 5	Port-Boulet	8 8	4 58	9 45
Chinon	9 4	1 5	7 29	Saumur	9 4	7 6	10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 16	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	12 33	4 5

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers		6 5	6 45	12 53	7 25
Moncontour		7 41	10 47	2 34	8 52
Loudun		8 42	1 39	3 56	9 36
Montreuil (ar.)		9 19	3 14	4 35	10 15
— (dép.)	6 50	9 27	4 5	5 8	10 39
le Vaudelnay	7 2	9 39	4 30	5 19	10 50
Baugé	7 14	9 51	4 53	5 30	11 1
Doué	7 22	9 58	5 43	5 38	11 8
Martigné	7 45	10 20	6 33	5 48	11 28
Angers	9 12	11 45	9 12	7 22	12 29
		matin	soir	soir	matin

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40	6 50	7 30	12	6 15
Martigné	6 1	8 32	11	1 20	7 54
Doué	6 24	8 57	11 54	1 42	8 23
Baugé	6 32	9 7	12 16	1 50	8 34
le Vaudelnay	6 39	9 15	12 33	1 57	8 43
Montreuil (ar.)	6 48	9 26	12 51	2 6	8 54
— (dép.)	7 38		1 31	2 21	9 22
Loudun	8 24		4 14	3 10	10 13
Moncontour	8 56		6 10	3 43	10 44
Poitiers	10 33		10 40	5 22	12 8
	matin		soir	soir	matin

Les heures indiquées dans ces tableaux sont toujours les heures de départ, à moins d'indications contraires.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,

Hôtel-de-Ville de Saumur 1892

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné.